ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 54227

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la croissance et des créations d'emplois. L'effet le plus notable de la reprise de la croissance économique dans le pays en 1999 et 2000 est l'importance des créations d'emplois qui a entraîné une forte baisse du chômage. La réduction du temps de travail a encore accentué cet effet en générant des besoins immédiats d'embauche. Le nombre d'emplois créés a atteint un record en 1999 avec 348 000 créations nettes et même 430 000 en comptant les emplois-jeunes. Aussi, le nombre des chômeurs a-t-il diminué de 336 000 sur la même période et de quelque 500 000 sur les douze derniers mois, du jamais vu au cours des vingt-cinq dernières années. Mais cette conjoncture favorable au plein emploi trouve ses limites aussi bien du côté de la demande que celui de l'offre. De nombreux chômeurs se trouvent exclus du mouvement par manque de qualification. Certains métiers demeurent peu attractifs et les sites de travail sont parfois éloignés des gisements de main-d'oeuvre disponible. Le nombre de postes proposés est en effet loin de correspondre réellement aux besoins des 800 000 chômeurs de longue durée ou des 1 100 000 RMIstes. En dehors des secteurs économiques en forte expansion comme ceux de l'informatique et des télécommunications qui progressent, mais dont les offres d'emploi ne s'adressent qu'à des jeunes très diplômés, la création d'emplois durables concerne essentiellement des métiers peu attractifs en termes de salaires ou de conditions de travail et où la pénurie de main-d'oeuvre est récurrente. C'est le cas des métiers du bâtiment, de l'industrie, du transport, de l'agroalimentaire et des métiers de bouche. La proportion des salariés payés au SMIC reste la plus grande dans les secteurs où les difficultés de recrutement sont les plus fortes : hôtellerie-restauration, habillement-textile, industries agroalimentaires et commerce de détail. Quant aux conditions de travail, c'est dans ces secteurs que les postes sont les plus exigeants, dangereux ou salissants. La part relative des bas salaires (inférieure au deux tiers du salaire médian) ne cesse d'augmenter dans notre pays et elle est fortement corrélée à celle du travail à temps partiel qui représente 77 % des emplois faiblement rémunérés. Les abattements financiers sur les charges des emplois à temps partiel expliquent leur multiplication. Par ailleurs, 75 % des emplois proposés sont des contrats à durée déterminée qui ne font que repousser les difficultés dans le temps. Dans ces conditions, et compte tenu du faible écart entre bas salaires et aides sociales (indemnisation, RMI, allocations logement...) et des « effets de seuils » qui font perdre certains avantages sociaux à ceux qui acceptent un travail, même précaire et mal payé, les difficulés de recrutement risquent fort de perdurer. Rechercher le plein emploi par la qualification et l'insertion professionnelles des chômeurs et des RMIstes est assurément difficile, long et coûteux, mais c'est vraisemblablement la solution la plus efficace pour sortir durablement de la société à deux vitesses. Au-delà de la difficulté récurrente à embaucher dans les secteurs où le travail est pénible et mal payé, sensible en période de reprise, mais qui apparaît comme structurelle, il existe une difficulté réelle à recruter des personnels qualifiés dans des secteurs apparemment porteurs et bien payés. On évoque le plus souvent l'inadéquation entre la formation et les emplois mais beaucoup plus rarement la contradiction entre le temps nécessaire à la formation et la volatilité des marchés. C'est pourtant une des raisons qui font hésiter à réorienter les flux de formation et à modifier les programmes correspondants. En conséquence, il lui demande quelles inflexions de la politique de l'emploi peuvent être mises en oeuvre pour pallier le manque de qualification des chômeurs et les difficultés de recrutement de personnels qualifiés mais aussi pour améliorer les salaires et les conditions de travail des emplois les plus faiblement rémunérés.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE54227

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54227
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6683